

AFFAIRE N° 19. - Désignation de deux Conseillers Municipaux pour faire partie de la Commission Consultative et de la Commission permanente d'enquête du Port de la Pointe des Galets

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 5.581/3040/PC en date du 15 Novembre 1965, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées m'a demandé, pour lui permettre de proposer le renouvellement des Commissions visées en objet de lui adresser une liste de deux Conseillers Municipaux parmi lesquels Monsieur le Préfet désignera un représentant pour faire partie des dites commissions.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire savoir s'il y a parmi vous des Conseillers qui acceptent de faire partie de ces commissions.

Le MAIRE. - Ce sont, d'ordinaire, les deux Conseillers Municipaux commerçants qui font partie de cette commission. Je crois que nous pouvons désigner, de nouveau, nos deux collègues Roger THUONG.HIME et Abdoul Hack AFPEJEE.

La Commission est donc reconduite, à l'unanimité.

Vu
Saint-Denis le 11/21 65
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé - Chuchard